

PROJET DE LOI TRAVAIL : LES JEUNES DISENT NON !

**UNE RÉFORME QUI NOUS RENVOIE AU 19ÈME SIÈCLE :
LA RIPOSTE COMMENCE DÈS MAINTENANT !**

«Le MEDEF en rêvait, Hollande l'a fait » ! Le projet de loi Travail dit «El Khomri» prépare une destruction du droit du travail à grande échelle et un retour au 19ème siècle ! Après les lois Macron, la loi sur la déchéance de la nationalité, la prolongation de l'Etat d'urgence, Hollande-Gattaz-Valls-El Khomri proposent à présent la casse de nos droits sociaux et du Code du travail ! Cette loi, issue du patronat est la pire attaque contre les travailleur.se.s jamais connue depuis des décennies. Salarié.e ou pas encore, si la loi passe, la jeunesse sera frappée de plein fouet alors que nous sommes déjà la catégorie de la population la plus touchée par la précarité :

PRÉCAIRES PENDANT LES ÉTUDES

- ▶ 50% d'étudiant.e.s salarié.e.s
- ▶ 75% des étudiant.e.s qui n'ont pas accès aux bourses !

PRÉCAIRES PENDANT L'INSERTION PRO

- ▶ 75% des CDD concernent les moins de 30 ans
- ▶ 25% de chômage chez les jeunes soit 1 jeune sur 4 !

ET AVEC LA LOI TRAVAIL ?

PRÉCAIRES À VIE !

LA LOI TRAVAIL EN 3 POINTS

Le Code du travail nous garantit un minimum de droits dans l'entreprise (salaire, horaires, conditions de travail...) mais cette loi représente la fin d'un droit commun pour laisser place à un droit adaptable « entreprise par entreprise ». C'est à dire que partout, l'employeur.se pourra par exemple ouvrir une « négociation » pour demander à ses employé.e.s de travailler plus longtemps (avec des heures supplémentaires moins payées). Cependant, une négociation peut se résumer à : « Si t'es pas d'accord, il y a la porte ! », surtout quand cette même loi prévoit de faciliter les possibilités de licenciement.

TRAVAILLER

**jusqu'à 12h par jour &
46h par semaine !**

Jusqu'à présent, le temps de travail journalier et hebdomadaire était limité pour protéger les salarié.e.s. **La Loi Travail permet de modifier les plafonds par accord d'entreprise. Nous pourrions travailler jusqu'à 12h/jours et 46h/semaine !** Il y aura davantage de chômeur.se.s et les salarié.e.s seront encore plus sous pression. De plus : les temps d'astreinte pourront être décomptés des temps de repos et la garantie de la durée du congé en cas de décès d'un proche (enfant, conjoint-e...) ne sera plus garantie par la loi !

GAGNER

**Possibilité de diviser par 5
la majoration des heures
supplémentaires !**

Il ne faut pas croire qu'en nous faisant travailler plus la Loi Travail va améliorer notre salaire... c'est même le contraire ! Jusqu'à présent, chaque heure de travail au-dessus de 35h (la durée légale du temps de travail) est rémunérée avec une majoration de 25% et au dessus de 8 heures supplémentaires elle passe à 50%. **La Loi Travail multiplie les dérogations qui permettent d'abaisser la majoration des heures supplémentaires à 10%.** Très concrètement, au lendemain de la promulgation de la loi, la rémunération des salarié.e.s va baisser !

VIRER + FACILEMENT



**Et + tu es jeune
+ tu te fais licencier
facilement**

La Loi Travail modifie plusieurs dispositions pour faciliter les licenciements dont **le plafonnement des indemnités prud'homales**. Explication : un employeur n'a pas le droit de licencier sans raison et tu peux faire un recours devant le Conseil (Tribunal) des Prud'hommes en cas de licenciement abusif. **Mais avec la Loi Travail, les indemnités qu'aura à payer l'employeur en cas de licenciement abusif sont plafonnées à un niveau tellement bas... que les Prud'hommes n'auront plus rien de dissuasifs !** C'est particulièrement vrai pour les jeunes puisque le plafond des indemnités est fixé en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise. Dit d'une autre façon **le plafonnement des indemnités prud'homales va créer un « droit au licenciement abusif »** et fera des jeunes des salariés jetables ! De plus, les salarié.e.s dont le licenciement économique aura été déclaré nul se verront moins indemnisé.e.s qu'avant!

LA MOBILISATION CONTRE LA LOI TRAVAIL EST DÉJÀ LANCÉE

LoiTravail.lol + de 830.000 signatures

**JEUNES SALARIÉ.E.S, CHÔMEUR.SE.S
ÉTUDIANT.E.S, PASSONS A L'ACTION !**

La mobilisation en ligne est importante mais elle ne suffira pas.

Les organisations syndicales, associatives et politiques de jeunesse appellent à participer à la première journée de mobilisation le 9 mars. Cette mobilisation devra continuer jusqu'à **l'abandon total de la loi** et notre génération va y jouer un rôle majeur. La jeunesse aspire au changement ! Nous ne perdrons pas notre vie à la gagner !



RASSEMBLEMENT

MERCREDI 9 MARS - 13H00



PLACE DE LA VICTOIRE - BORDEAUX

**MARDI 8 MARS À 12H30, PARTICIPE À
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉTUDIANTE SUR TA FAC**

**CAMPUS DE LA VICTOIRE :
AMPHI DENIGÈS**

**CAMPUS DE PESSAC :
AMPHI BERNARD**

**CAMPUS DE TALENCE :
BÂTIMENT A22**

**BORDEAUX MONTAIGNE :
AMPHI C200**

Collectif Jeunes contre la loi Travail : UNL Gironde, OSBIV, UEC, UNEF Bordeaux, Solidaires Etudiant-e-s Bordeaux, CLEF Bordeaux, Associo, Ensemble !, MJCF, NPA Jeunes Bordeaux, Jeunes Ecologistes Bordeaux-Aquitaine, ND Campus Bordeaux, PG, JS Gironde.